



## Ma vie privée et moi : Concours national de vidéo 2009

Un jury de professionnels évaluera votre vidéo selon les critères suivants :

**La créativité et l'efficacité** dans la communication du message  
Ma vie privée et moi.

**La qualité de la production.** Même si votre idée est géniale, elle pourrait nous échapper si le son ou l'image est de mauvaise qualité.

**Le respect des règles.** Votre vidéo doit : (a) Être d'une durée de 60 à 120 secondes; (b) Être envoyée en ligne ou par courrier, en format DVD; (c) Être accompagnée d'un formulaire d'inscription. Chaque participant doit faire signer le formulaire d'inscription par un parent ou tuteur; (d) Être exempte d'images qui ne sont pas la création propre des participants (par exemple des illustrations, des photographies, des extraits de films ou des images provenant d'Internet) à moins que les images ne soient accompagnées d'une lettre d'autorisation de la part de la personne détenant les droits à celle-ci dans laquelle elle permet au demandeur d'utiliser les images dans la vidéo en vue de sa participation au concours et elle autorise le Commissariat à la protection de la vie privée ainsi que ses fonctionnaires et ses mandataires à utiliser comme ils le jugent à propos toutes les images vidéo qu'ils reçoivent. À moins d'avis contraire de la part de l'auteur de l'image ou des images, inclure son nom dans le générique de la vidéo; et (e) Avoir une bande sonore originale (faite uniquement de musique composée par des membres de l'équipe), ou une bande sonore libre de droits d'auteur.

### Considérations juridiques

Toutes les vidéos inscrites au concours doivent être sous licence d'attribution non commerciale-partage à l'identique 3.0 Unported Creative Commons Canada. Cela veut dire que les autres, y compris le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, sont libres de reproduire, distribuer, communiquer et modifier l'œuvre à des fins non commerciales à condition qu'ils citent le nom de l'auteur original. Si les autres modifient, transforment ou adaptent cette œuvre, ils n'ont le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada voudra utiliser les vidéos qu'il reçoit pour promouvoir la sensibilisation à la protection de la vie privée dans l'ensemble du pays. Il pourrait utiliser ces vidéos, ou des parties de ces vidéos, sur son site Web, dans des présentations ou sous d'autres formats.

### Critères de participation :

**Date limite le vendredi 11 décembre 2009.**

Les participants doivent avoir entre 12 et 18 ans. Trois vidéos passeront en demi-finale, puis on déterminera le gagnant entre les trois.

La vidéo doit être envoyée en ligne à [viepriveedesjeunes.ca](http://viepriveedesjeunes.ca) ou par courrier, en format DVD.

Votre équipe de production doit être composée d'un maximum de cinq membres mais votre vidéo peut mettre en vedette autant de personnes que vous le désirez. Vous pouvez demander de l'aide mais votre vidéo doit être votre propre création.

À la fin de la vidéo, chaque membre de l'équipe doit mentionner son nom, son adresse et son numéro de téléphone. Ces renseignements ne seront pas divulgués – ils sont destinés uniquement à un usage interne.

Vous devez identifier votre vidéo en inscrivant directement sur la cassette le nom de votre adulte superviseur, et le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre école/organisation, ainsi que la langue de la vidéo (français ou anglais). Encore une fois, ces renseignements ne seront pas divulgués – ils sont destinés uniquement à un usage interne.

Votre vidéo peut être soumise en français ou en anglais.

Conservez un double de votre vidéo – la vidéo soumise dans le cadre du concours ne sera pas retournée aux auteurs.

### Veillez faire parvenir les envois à :

**Ma vie privée et moi**  
**a/s Commissariat à la protection de la vie privée**

112, rue Kent

Ottawa, Ontario K1A 1H3

Ou visitez le site Web pour vous inscrire en ligne :

[www.viepriveedesjeunes.ca](http://www.viepriveedesjeunes.ca)

## **Le concours prend fin le 11 décembre 2009.**

Les organisateurs du concours déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les envois incomplets, endommagés, mal adressés ou en retard. Pour être admissibles au concours, les participants doivent être âgés de moins de 19 ans le 11 décembre 2009, avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, obtenir le consentement d'un de leurs parents ou de leur tuteur (s'ils ne sont pas majeurs), ne pas être un membre du personnel ou un membre de la famille immédiate d'un employé du Commissariat à la protection de la vie privée, ni habiter à la même adresse qu'une de ces personnes. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales et aux règlements municipaux applicables. Les prix peuvent changer sans préavis et doivent être acceptés tels que décernés. Aucune substitution ni transfert de prix ou remboursement en argent ou autrement ne sera permis. Tous les participants devront soumettre un formulaire de Déclaration de décharge de responsabilité, qui est partie intégrante du formulaire d'inscription. Ce formulaire devra être signé, avant qu'un gagnant ne reçoive son prix, par celui-ci ou par un de ses parents ou par son tuteur, s'il n'est pas majeur. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de se conformer aux règles et aux décisions des organisateurs, lesquelles sont finales, et ils permettent l'utilisation, sans rémunération, de leur nom, de leur photographie et de leur ressemblance à l'aide de tout média que ce soit à des fins publicitaires relativement à cette initiative. Toute information personnelle recueillie dans le cadre du concours sera utilisée et divulguée uniquement à cette fin et conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada. En fournissant ce type d'information, les participants ou leur parent/tuteur consentent à l'utilisation de cette information aux fins indiquées. Le parent ou le tuteur légal sera responsable de tout aspect lié à la présentation d'une œuvre, à la tenue du concours ou à la remise des prix si le gagnant n'a pas atteint l'âge de la majorité. Les chances d'être choisi dépendent du nombre total d'inscription admissibles reçues.





## COORDONNÉES DE L'ÉCOLE/ORGANISME

---

NOM DE L'ÉCOLE/ORGANISME

---

ADRESSE DE L'ÉCOLE/ORGANISME

---

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

---

NOM DE L'ADULTE SUPERVISEUR (EX. VOTRE ENSEIGNANT)

---

TÉLÉPHONE

COURRIEL DE L'ADULTE SUPERVISEUR

\*Par sa signature, le participant (ou son parent ou tuteur légal, si le participant n'a pas atteint l'âge de la majorité) atteste avoir lu et compris le texte de la Déclaration de décharge de responsabilité.

### DÉCLARATION DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je, dont le nom et la signature figurent ci-dessus, par mon père, ma mère ou mon tuteur légal (si le participant n'a pas atteint l'âge de la majorité), déclare ce qui suit :

1. Je comprends que toutes les vidéos inscrites sont sous licence d'attribution non commerciale-partage à l'identique 3.0 Unported Creative Commons Canada. Cela veut dire que les autres, y compris le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, sont libres de reproduire, distribuer, communiquer et modifier l'œuvre à des fins non commerciales à condition qu'ils citent le nom de l'auteur original. Dans la mesure où certaines images contenues dans la vidéo n'ont pas été créées par mon équipe, je déclare avoir acquis les droits à ces images auprès des tierces parties concernées, notamment, qu'une licence appropriée a été obtenue auprès de ces tierces parties afin de permettre au Commissariat à la protection de la vie privée ainsi qu'à ses fonctionnaires et à ses mandataires d'utiliser comme ils le jugent à propos toutes les images apparaissant dans les vidéos reçues. Je déclare également avoir obtenu une déclaration de renonciation aux droits moraux auprès des auteurs de ces images.
2. Je consens à la publication, sous quelque forme ou par quelque média que ce soit, et en rapport avec le concours, de mon nom et de ma photographie, y compris mon portrait tel qu'il apparaît sur la photographie.
3. Au cas où je gagnerais un prix, je consens à accepter ce prix tel qu'il est offert. Par les présentes, je décharge complètement Sa Majesté du chef du Canada, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, et leurs agences de publicité et de promotion, et tous leurs employés ou mandataires de toute demande d'indemnité ou autre pour des dommages, actions, ou causes d'actions que moi-même, mes héritiers, exécuteurs ou administrateurs pourraient entreprendre contre eux, ou l'un d'entre eux, à l'égard du prix du concours.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Titre de la video :

---

Comment avez-vous entendu parler de ce concours?

**For more information:**  
[www.viepriveedesjeunes.ca](http://www.viepriveedesjeunes.ca)



Commissariat  
à la protection de  
la vie privée du Canada

[www.viepriveedesjeunes.ca](http://www.viepriveedesjeunes.ca)